

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE LA SECURITE SOCIALE

REPUBLICQUE FRANCAISE

DIRECTION DE LA PHARMACIE
ET DU MEDICAMENT

BUREAU PH 11

PARIS, le 20 FEV. 1981

1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

Tél : 567.55.44.

Réf. à rappeler : Dossier N° [REDACTED] C.58
DC/ND

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE,
VU le code de la santé publique, notamment son article L. 601,
VU l'avis de la commission prévue à l'article R. 5140 du code de
la santé publique,

D E C I D E :

ARTICLE PREMIER.- L'autorisation de mise sur le marché accordée aux laboratoires
PRODUITS ROCHE S.A. 52 Boulevard du Parc 92521 NEUILLY-SUR-SEINE-CEDEX
le 24 Juin 1974

en vue du débit de la spécialité pharmaceutique dénommée :

LEXOMIL 6 mg, comprimés sécables

est modifiée comme suit :

~~ABROGER~~ :

ARTICLE 7.- Dans la rubrique : mise en garde

ABROGER : ce médicament appartenant à la classe des benzodiazépines pour
lesquelles un effet tératogène a été évoqué.

~~ETXXXREEMPLACERXXXPARXX~~ :

ARTICLE 2.- Le Directeur de la Pharmacie et du Médicament est chargé de notifier
à l'intéressé la présente décision.

Pour Ampliation
Le Chef du 11^e Bureau,

Pour le Ministre et par
délégation,
Le Chef de Service,

Fait à Paris, le 20 FEV. 1981
Pour le Ministre de la Santé
et de la Sécurité Sociale
et par délégation

A. ARTIGES

Pierre GRECH